

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 16 (1915-1916)

Artikel: Du militarisme allemand
Autor: Aulard, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-917322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DU MILITARISME ALLEMAND

A Monsieur Bovet, professeur à l'Université de Zurich.

Cher et honoré collègue,

Vous voulez bien me demander mon sentiment sur la lettre ouverte de M. Hermann Fernau.

Je l'avais déjà lue à Paris, dans l'intéressante revue où elle a paru, et je vous avoue qu'alors j'en avais parlé avec un peu de scepticisme ironique, parce qu'à la fin M. Fernau semblait se poser en confident du chancelier de l'Empire allemand. Mais ce qu'on me dit, en Suisse, du caractère et de la situation de M. Fernau, me donne à croire que c'est un homme indépendant et que sa démarche n'est pas une de ces diversions qu'inspire le gouvernement allemand. Il y a donc lieu d'en causer d'un ton plus sérieux.

Ce que j'aurais peut-être de mieux à faire, ce serait d'adhérer à l'excellente réponse du professeur anglais Fisher, qui exprime en termes si justes les sentiments des Alliés. Mais ce serait mal répondre à votre aimable invitation que de ne pas expliquer un peu pourquoi je suis de l'avis de M. Fisher.

Comme lui, je pense que, si les gouvernements alliés exigeaient du gouvernement allemand qu'il organisât un plébiscite en vue de modifier la Constitution pour les articles relatifs aux droits de paix et de guerre, c'est alors que le peuple allemand nous reprocherait de nous immiscer dans ses affaires intérieures. Il me semble que l'idée de ce plébiscite imposé par les Alliés est chimérique.

Je vois bien que M. Fernau est d'avis que les Alliés ont le droit, sans indiscretion abusive, de provoquer une modification de la Constitution allemande dans les articles de cette Constitution qui concernent les relations extérieures de l'Allemagne. Il s'agit, dit-il, d'un „principe de politique extérieure de l'Empire allemand, qui s'est révélé comme une menace pour la paix“. Il distingue deux militarismes : un militarisme extérieur, dont les Alliés peuvent légitimement poursuivre la suppression, et un militarisme intérieur, qui est l'affaire du peuple allemand, et qu'on ne peut empêcher le peuple allemand de conserver et d'aimer, si cela lui fait plaisir. Ainsi, quand le pouvoir militaire vexe le pouvoir civil, comme

dans l'affaire de Saverne, c'est l'affaire du peuple allemand, et non la nôtre.

Ce militarisme extérieur, dont l'Europe a le droit d'exiger la suppression, c'est uniquement, selon M. Fernau, le droit qu'a l'empereur allemand de déclarer la guerre sans consulter le Reichstag. Il faut que cet empereur partage avec son peuple „l'énorme responsabilité d'une déclaration de guerre“, et qu'il la partage „d'une manière analogue à ce qui se passe aujourd'hui dans tous les Etats modernes“.

Eh bien, je suppose qu'en 1871 les auteurs de la Constitution allemande eussent pris soin, comme le veut M. Fernau, de mettre dans cette Constitution un article où eût été exigé formellement, pour toute déclaration de guerre, le vote des représentants du peuple allemand. Que se serait-il passé en août 1914? Le chancelier serait venu lire au Reichstag le même papier que l'ambassadeur d'Allemagne a lu au ministre des Affaires étrangères français, et aurait invoqué, pour déclarer la guerre, le même et unique motif, à savoir que des avions français avaient, en pleine paix, survolé et bombardé la ville de Nuremberg, ainsi que d'autres villes ou régions allemandes. Cette invention aurait aussitôt produit sur les représentants du peuple allemand un effet d'indignation unanime, un sursaut de colère. M. Fernau met-il en doute qu'informés d'une si odieuse agression française les députés allemands n'eussent, séance tenante, et avec ovation au chancelier, voté la déclaration de guerre à la France?

Si donc la Constitution de 1871 avait contenu un article selon le vœu de M. Fernau, cet article n'eût empêché en rien l'horrible catastrophe. Le même mensonge aurait produit le même effet.

Veux-je dire par là que le souci qu'a M. Fernau d'ôter à l'empereur allemand le droit exclusif de paix et de guerre soit un souci futile, inutile? Tout au contraire. Je reconnais avec lui qu'il est essentiel, si on veut sérieusement fonder la paix, d'obtenir qu'un seul homme ne puisse, en Allemagne et dans n'importe quel autre Etat, forcer les autres hommes à s'entretuer.

Mais, pour atteindre ce but légitime et essentiel, je crois que le moyen proposé par M. Fernau est inefficace, ou plutôt que ce moyen fortifierait l'impérialisme guerrier d'un semblant d'assentiment populaire. La réforme qui serait introduite ainsi dans la

Constitution allemande serait une réforme superficielle, qui n'en changerait pas le fond despotique.

Tant que ce fond ne sera pas changé, l'Allemagne risquera d'être entraînée dans la guerre par la volonté ou la fantaisie d'un seul homme.

C'est que la distinction établie par M. Fernau entre le militarisme intérieur et le militarisme extérieur est une distinction qu'il me permettra d'appeler chimérique, ou artificielle.

Le militarisme extérieur n'est que l'expression du militarisme intérieur.

Au vrai, il n'y a qu'*un* militarisme allemand.

C'est celui que j'ai essayé de définir en ces termes dans une interview qu'a publiée la *Neue Zürcher Zeitung* du 19 août dernier : „Nous appelons militarisme l'état de choses où une volonté sans frein et sans contre-poids peut précipiter toute une nation dans des résolutions violentes. Nous considérons comme des éléments de militarisme le fait que la présidence de la Confédération se trouve héréditairement et exclusivement aux mains des Hohenzollern, le fait que l'empereur allemand est le chef des armées de tous les Etats confédérés, le fait enfin que les institutions politiques de cette Allemagne qui a un développement économique si moderne sont des institutions arriérées et comme médiévales. Voilà, selon nous, ce qu'il faut entendre par ce militarisme allemand à détruire.“

Pour en revenir à la question capitale de la déclaration de guerre, je répète qu'il sera illusoire de conférer au Parlement allemand le droit de la déclarer, si on ne lui confère pas en même temps le droit de contrôler, de surveiller, de renverser les ministres, c'est-à-dire si ce Parlement ne participe pas à la conduite générale des affaires de l'Empire autrement que par le vote du budget. Seule l'institution d'un régime de démocratie et de liberté peut préserver l'Allemagne et le monde du fléau de la guerre.

Comme je l'ai dit au rédacteur de la *Neue Zürcher Zeitung*, je crois que le développement des événements qui se préparent éclairera les Allemands eux-mêmes sur les inconvénients de leurs institutions despotiques. Je suis convaincu que les changements souhaitables seront d'autant plus durables que le peuple allemand, instruit par de terribles leçons de choses, les aura consentis avec sa raison. En tous cas, n'est-ce pas le plus illustre des philosophes

allemands, Kant, qui a déclaré que la société des nations civilisées ne devait pas tolérer dans les institutions de l'une d'elles des éléments d'une conspiration permanente contre la liberté et la sûreté des nations voisines ?

On a fait croire au peuple allemand que le système militaire prussien des Hohenzollern était l'unique et solide appui de son bonheur présent et futur. Le jour où il verra ce bonheur compromis par les folies et les échecs du système militaire, il faut espérer qu'il se dégoûtera de ce système, et qu'il voudra fonder son avenir sur le système victorieux, sur les principes de liberté et de justice que la mauvaise éducation prussienne lui avait fait oublier. Cette conversion des Allemands devra probablement être hâtée par l'attitude énergique des Alliés, qui ne leur laisseront pas de doute sur l'indispensable nécessité de se constituer politiquement en nation moderne, s'ils veulent reprendre des relations normales avec les nations modernes.

Un des signes auxquels nous verrons si le peuple allemand revient ou non à la raison, c'est l'attitude qu'il prendra quand il pourra connaître, avec preuves à l'appui, avec une évidence fulgurante, les crimes commis dans la présente guerre, contre le droit des gens, par les autorités militaires allemandes. Je n'ai point le temps de retracer ici le tableau de ces crimes, quoique ce soit là un des éléments essentiels du débat soulevé par M. Fernau. Je ne ferai allusion qu'au dernier en date et au plus dégoûtant de ceux de ces crimes qui ont été perpétrés contre toute une population, contre la population lilloise, dont 25,000 individus, hommes, femmes, jeunes filles ont été arrachés à leurs familles par l'armée allemande, et emmenés en esclavage pour je ne sais quels travaux forcés ou pour je sais bien quelle ignominie forcée. Quand le peuple allemand connaîtra, dans toute son effroyable réalité, cette traite d'esclaves et cette traite de blanches méthodiquement organisée par les autorités militaires allemandes dans la France du Nord, nous mesurerons à son degré d'indignation son degré de capacité à devenir un peuple libre.

Mais je le répète et j'y insiste en terminant, c'est seulement si le peuple allemand devient un peuple libre, c'est seulement s'il adopte des institutions politiques modernes, non point copiées des institutions anglaises ou françaises ou italiennes, mais conformes

à son caractère, c'est seulement ainsi que la paix du monde pourra être assurée.

M. Fernau sentira comme moi qu'au plein de cette guerre dont la fin ne s'annonce pas, on ne peut rappeler que quelques principes, indiquer quelques tendances. Nous ne pourrons arriver à des précisions utiles que quand nous toucherons au dénouement militaire.

Veillez agréer, cher et honoré collègue, l'expression de mes sentiments les plus dévoués et les plus sympathiques.

GERZENSEE (canton de Berne)

A. AULARD



Il est incontestable que les instincts féminins tiennent de nos jours plus de place dans la physionomie générale du monde qu'ils n'en tenaient autrefois, en ce sens que le monde est plus exclusivement préoccupé de choses qu'on s'est habitué à envisager comme l'apanage des femmes. Il en est résulté d'excellents effets pour l'adoucissement des mœurs; mais on ne peut nier que cette prédominance des soins domestiques au détriment des mâles soucis du passé n'ait beaucoup contribué à diminuer les proportions de l'activité humaine.

Les femmes, d'ailleurs, rendent un immense service à l'humanité en conservant dans son sein la tradition de l'élégance de la vie extérieure, qui est presque de l'art et de la morale.

Mais il me semble que leur influence en ce sens a dépassé les bornes désirables... le train général du monde s'est mis, de la sorte, au service des instincts de la femme, non des grands instincts par lesquels elle reflète à sa manière, et peut-être plus évidemment que l'homme, l'idéal divin de notre nature, mais des instincts inférieurs qui forment la partie la moins noble de sa vocation.

E. RENAN (*La poésie de l'Exposition.*)

Il y a un parti à prendre, dans les entretiens, entre une certaine paresse qu'on a de parler, ou quelquefois un esprit abstrait, qui, nous jetant loin du sujet de la conversation, nous fait faire ou de mauvaises ou de sottes réponses; et une attention importune qu'on a au moindre mot qui échappe, pour le relever, badiner autour, y trouver un mystère que les autres n'y voient pas, y chercher de la finesse et de la subtilité, seulement pour avoir l'occasion d'y placer la sienne.

LA BRUYÈRE, *Caractères*

